



OSISKO FAIT L'ACQUISITION D'UNE REDEVANCE SUR LE PROJET CASCABEL DE SOLGOLD

Montréal, 7 novembre 2022 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (« **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente exécutoire avec SolGold plc (« **SolGold** ») (TSX & LSE : SOLG) en lien avec un financement de redevance de 50 millions de dollars US (la « **transaction** ») visant à supporter le développement de la propriété cuprifère-aurifère Cascabel de SolGold située au nord-est de l'Équateur.

Dans le cadre de la transaction, Osisko fera l'acquisition d'une redevance en rendement net de fonderie de 0,6 % (la « **NSR** ») couvrant l'ensemble des 4 979 hectares de la propriété Cascabel, incluant le projet de calibre mondial Alpala pour lequel SolGold a publié les résultats d'une étude de pré faisabilité en avril 2022 (l'« **ÉPF** »).

Sandeep Singh, président et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Nous sommes ravis de nous associer à SolGold sur l'une des meilleures découvertes de cuivre-or de la dernière décennie. Nous pensons qu'Alpala a le potentiel de devenir un actif de premier plan avec une durée de vie de la mine beaucoup plus longue que celle envisagée actuellement. SolGold a été une société pionnière en Équateur et nous considérons que l'ensemble de la propriété Cascabel a le potentiel géologique pour soutenir d'autres découvertes importantes. L'investissement d'Osisko dans SolGold ajoute encore une autre redevance de grande qualité à son portefeuille de croissance de premier plan du secteur des redevances. »

FAITS SAILLANTS D'INVESTISSEMENT

- **Redevance exceptionnelle sur l'une des découvertes Cu-Au les plus importantes**
 - La NSR couvre la propriété Cascabel comprenant 4 979 hectares de la ceinture de cuivre andine;
 - Les ressources globales sur Cascabel représentent actuellement approximativement 20 % et 16 % du total de cuivre et d'or contenu dans les découvertes de gisements majeurs depuis 2012 (tel que compilé par SolGold);
 - En fonction de l'ÉPF, la NSR s'élèverait à une moyenne annuelle de 4 700 onces d'équivalent d'or (« **OÉO** ») attribuables à Osisko au cours d'une durée de vie initiale de 26 années, et 7 600 OÉO au cours des dix premières années de production nominale.
- **Exposition au projet de grande envergure Alpala**
 - Le gisement Alpala est le principal centre d'intérêt de SolGold sur l'ensemble de la propriété Cascabel. L'ÉPF sur Alpala a décrit une vaste mine souterraine, exploitée par la technique de blocs foudroyés, dotée d'une durée de vie initiale de 26 ans en fonction des réserves minérales probables (seulement 21 % de l'inventaire total des ressources M&I);
 - Les réserves minérales probables contiennent 3,3 Mt de Cu, 9,4 Moz de Au et 30 Moz de Ag (558 Mt à 0,58 % Cu, 0,52 g/t Au et 1,65 g/t Ag);
 - Il est estimé qu'Alpala produira en moyenne 132 kt Cu et 358 koz Au par année pendant la durée de vie de la mine, avec une production annuelle maximale de 210 kt Cu et 829 koz Au;
 - En fonction de l'ÉPF, Alpala devrait se classer dans le premier décile en termes de coûts de production.

- **Potentiel d'exploration supplémentaire au sein de l'ensemble de la propriété**
 - Présence de cibles régionales sur la propriété Cascabel qui présentent des caractéristiques géophysiques et géochimiques similaires aux groupes de porphyres minéralisés connus sur la propriété;
 - Le plan minier de l'ÉPF n'inclut pas 2 milliards de tonnes supplémentaires de ressources qui pourraient s'ajouter à la production;
 - Plusieurs cibles prometteuses sur la concession Cascabel en plus des gisements découverts Alpala et Tandayama-America.

DÉTAILS DE LA TRANSACTION

- Osisko effectuera un paiement initial en espèces à SolGold de 50 millions de dollars US en échange de la NSR;
- La NSR couvrira la durée de vie de la mine et la totalité de la propriété Cascabel, y compris le projet Alpala;
- Débutant en 2030 et jusqu'en fin de 2039, Osisko recevra des paiements annuels minimum de 4 millions de dollars US dans le cadre de la NSR;
- SolGold aura le droit de racheter un tiers (1/3) du pourcentage NSR pendant 4 ans;
- Osisko a pris un engagement de trois ans pour financer certaines initiatives ESG sur le projet;
- La clôture de la transaction est soumise aux conditions préalables habituelles.

SURVOL DU PROJET ALPALA

Le gisement d'Alpala est la principale cible de la concession Cascabel, située dans la section nord de la ceinture de cuivre andine, et est fortement dotée en projets miniers. La base du projet est située à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer dans le nord de l'Équateur, à environ trois heures de route sur une autoroute goudronnée au nord de Quito, à proximité de l'eau, de l'alimentation en énergie hydroélectrique et des ports du Pacifique.

La propriété Cascabel se trouve sur la marge des ceintures métallogéniques éocène et miocène, réputées pour abriter certains des plus grands gisements porphyriques de cuivre et d'or du monde.

L'étude PFS prévoit une capacité de traitement de 25 Mt par an, alimentée par une exploitation par blocs foudroyés. En raison de la méthode d'exploitation minière très efficace, du transport du minerai à la surface par convoyeurs et de l'accès à l'énergie hydroélectrique, la mine d'Alpala a le potentiel d'avoir une très faible empreinte carbone.

À propos de SolGold plc

SolGold est une société émergente à actifs multiples et une société d'exploration de premier plan axée sur la découverte, la définition et le développement de gisements de cuivre et d'or de calibre mondial. SolGold est l'un des plus grands détenteurs de concessions en Équateur, explorant la longueur et la largeur de cette section très prometteuse de la ceinture de cuivre andine. La société est en mesure de soutenir la transformation de l'Équateur visant à devenir le prochain pôle de cuivre à l'échelle mondiale dont le monde a besoin pour atteindre la carboneutralité.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web de SolGold au <https://www.solgold.com.au/>.

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille axé sur les Amériques de plus de 175 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % sur les revenus nets de fonderie sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Heather Taylor
Vice-président, relations aux investisseurs
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs », au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'« information prospective » au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, des estimations de production des actifs (incluant l'augmentation de production et des énoncés liés aux onces d'équivalent d'or) de Redevances Aurifères Ltée (« Osisko »), au développement dans les délais attendus des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, flux de métaux, ententes d'écoulement de métaux et des investissements, aux attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, aux résultats d'exploitation, aux estimations des recettes futures, aux coûts de production, à la valeur comptable des actifs, à la capacité de continuer à verser un dividende, aux exigences de capital supplémentaire, aux perspectives et occasions d'affaires, à la demande future et à la fluctuation du cours des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, autres matières premières), au marché des devises et aux conditions de marchés générales, que toutes les conditions requises seront satisfaites afin de compléter l'acquisition d'une NSR sur la propriété Cascabel de SolGold, que les travaux d'exploration et de développement sur la propriété Cascabel augmenteront sa durée de vie par le renouvellement des ressources minérales et que ces ressources minérales seront converties en réserves minérales. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et aux onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent l'évaluation implicite, fondée sur certaines estimations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces risques incluent, mais sans s'y limiter : l'inflation affectant les coûts encourus par les opérateurs sur les propriétés sur lesquelles Osisko détient un droit de redevance, de flux de métaux ou un autre droit, la fluctuation des prix des commodités qui définissent les redevances, de flux de métaux et investissements détenus par Osisko; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les changements réglementaires dans les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les et les politiques fiscales; la stabilité politique, les développements en matière de réglementation et les développements politiques ou économiques en Équateur et dans les pays où les propriétés sur lesquelles Osisko détient un droit de redevance, de flux de métaux ou un autre droit se situent, où via lesquels ils sont détenus; les risques liés aux opérateurs des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre droit; les résultats d'exploration favorables, la réalisation dans les délais prévus du développement, de l'obtention des permis, de la construction, du début de la production, de l'accroissement de production (incluant les défis opérationnels et techniques) sur les propriétés sur lesquelles Osisko détient un droit de redevance, de flux de métaux ou un autre droit; une issue défavorable à des défis ou litiges liés aux titres miniers, permis ou autorisations en lien avec des propriétés sur lesquelles Osisko détient un droit de redevance, de flux de métaux ou un autre droit; les différences de cadence et de délai de production des ressources estimées et des perspectives de production émises par les opérateurs des propriétés sur lesquelles Osisko détient un droit de redevance, de flux de métaux ou un autre droit, incluant la conversion des ressources minérales en réserves minérales et la capacité de remplacer des ressources; des opportunités d'affaires qui se présentent à, ou initiées par Osisko; la disponibilité en continu du capital et du financement et les conditions économiques générales, les conditions de marchés et d'affaires; les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation des propriétés sur lesquelles Osisko détient un droit de redevance, de flux de métaux ou un autre droit, incluant, sans s'y limiter, les conditions géologiques inhabituelles ou imprévues et métallurgiques, des affaissement ou des effondrements de terrains, les inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils, ou d'autres risques non assurés, l'intégration des actifs acquis et les mesures des gouvernements envers la propagation de la COVID-19 et l'efficacité de ces mesures et l'impact potentiel de la COVID-19 sur les affaires, les opérations et la condition financière d'Osisko. Les énoncés prospectifs figurant dans ce communiqué de presse sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction, incluant, sans s'y limiter : que SolGold continuera d'opérer la propriété Cascabel de manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique effectuée par la société; l'exactitude des énoncés publics et de la divulgation faite par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés sous-jacentes (incluant les attentes liées au développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production); l'absence de développement défavorable lié à toute propriété importante sur laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; que les énoncés et estimations liés aux réserves et ressources minérales et effectués par les propriétaires ou opérateurs des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit soient exacts; les revenus stables de la Société et les actifs liés à la détermination du statut PFIC (Passive Foreign Investment Company); l'intégration des actifs acquis; et l'absence de tout facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, événements ou résultats diffèrent de ce qui est anticipé, estimé et attendu.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR, au www.sedar.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. **Dans ce communiqué de presse, Osisko s'appuie sur des informations publiques divulguées par des tierces parties en lien avec ses actifs, plus spécifiquement sur la propriété Cascabel, et ne peut conséquemment assumer la responsabilité des divulgations publiques de ces tierces parties.** Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.